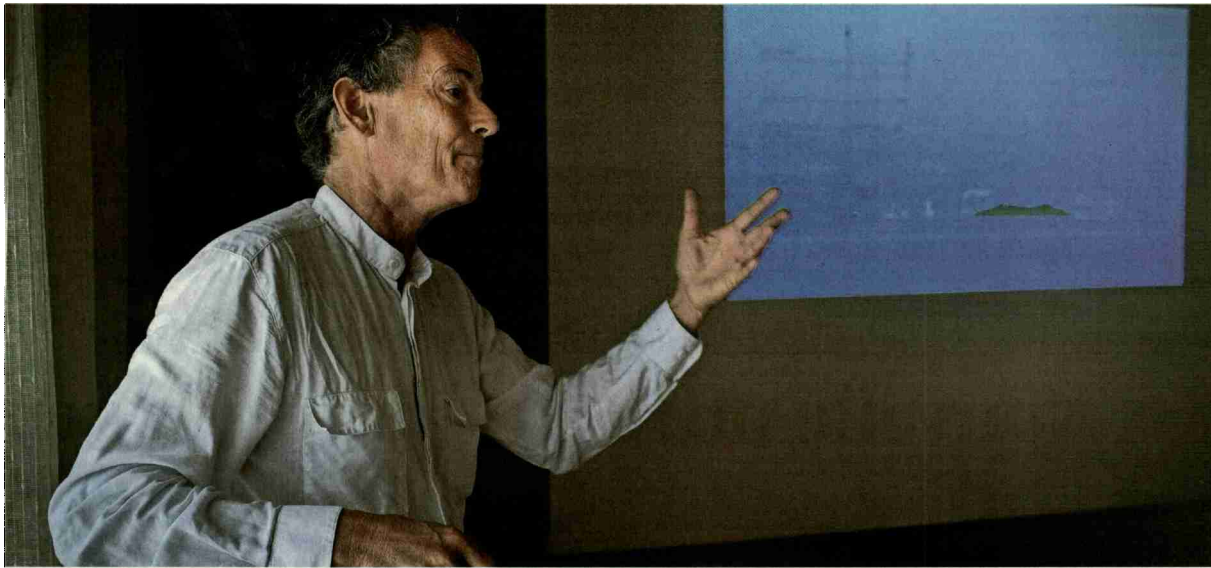




Paysage glânois présentait hier à la presse un montage vidéo et des arguments, avec Laurent Sciboz

## Des éoliennes, là où le vent souffle



L'aérostier Laurent Sciboz s'exprimait lors d'une conférence de presse de Paysage Glâne dans les locaux de Kromatix, fleuron du solaire, à Romont. Alain Wicht

### « STÉPHANE SANCHEZ

**Glâne** » «L'énergie éolienne, de manière générale, on n'est pas contre. Mais là où il y a du vent», résumait hier Corine Helfer, présidente de Paysage glânois. Avec Vents contraires et Sauvez les forêts du Gibloux, elle présentait hier à la presse un nouveau montage vidéo de Paysage Libre Suisse. Plusieurs députés présents ont aussi assisté à l'intervention d'un invité de Paysage glânois, l'aérostier Laurent Sciboz, vainqueur de la dernière Gordon Bennett et par ailleurs responsable de l'Institut informatique de gestion à la HES-SO Valais. Le Glânois, à titre d'indépendant concerné, s'est penché sur le potentiel énergétique du vent dans la plaine suisse.

**Le film** Visible sur le site [windparks.ch](http://windparks.ch), il permet de vi-

sualiser les 40 éoliennes potentielles du Massif du Gibloux, du Mont-de-Vuisternens, d'Autour de l'Esserta. La Côte du Glâney est désormais en souffrance (*La Liberté* d'hier) mais mobilisera Paysage glânois tant que le site figurera au Plan directeur cantonal. Le parc figure donc dans le montage vidéo, qui se fonde sur le Plan directeur cantonal et sur l'*Etude pour la définition des sites éoliens du canton*. Les machines sont celles citées à titre indicatif par Groupe E Greenwatt. Soit des Enercon E-141 (LL du 21 janvier), mais dans une version maximale, avec un rotor à 159 mètres du sol et des pales de 70,5 mètres. Les études du canton, elles, tablent sur un rotor à 130 mètres du sol.

**Impact** Outre la taille des machines, la vidéo montre «la

proximité des habitations», relève Corine Helfer. Contrairement à Greenwatt, la vidéo ne végétalise pas les socles bétonnés des éoliennes: «Il faut que les camions puissent arriver pour la maintenance», assure la députée Antoinette de Weck, invitée. «Ils doivent injecter énormément de béton.»

Laurent Sciboz abonde: «La grue nécessaire à l'installation fait 700 tonnes. Il n'y en a qu'une en Suisse. Elle transporte des éléments de 50 tonnes à 130 mètres du sol. Elle doit être absolument à plat. Il faut des piliers de 40 mètres sous le sol pour assurer la stabilité.»

Et d'évoquer au passage le bruit généré par les machines. Selon la fiche technique de l'Enercon, il atteint 93,4 à 106 dB. «On ne se rend pas compte. Ce sont parmi les éoliennes les plus hautes d'Eu-



rope», relève l'aérostier, par ailleurs «fervent défenseur du mix énergétique suisse, avec des éoliennes».

## «Mettrait-on un barrage à Cottens?»

Laurent Sciboz

**Rugueux** Les éoliennes, «on en a besoin pour 2050, mais là où il y a du potentiel. Or, il y a un problème de rugosité sur notre territoire», explique Laurent Sciboz. «Ça monte, ça descend. Il y a des forêts, des haies. Ça freine énormément le vent jusqu'à 300 mètres d'altitude. C'est pour cela que l'essentiel des aérogénérateurs est au bord de la mer.» La «convexion thermique» s'ajoute à cette rugosité: «Les nuits sont fraîches en plaine. Le brouillard s'installe. Le vent n'y entre pas.» Or, on parle «de pales de 18 tonnes/pièce! Pour les faire bouger, il faut de la force!»

**Exemple** Prenons le 14 mars dernier, «jour idéal de front froid». MétéoSuisse enregistre à la Dôle, dans le Jura vaudois, un vent moyen de 51,1 km/h (altitude inconnue), contre 18,4 km/h à Posieux. Une différence considérable. Car la puissance du vent repose sur sa vitesse au cube, souligne l'aérostier. Elle était ainsi 21 fois moindre à Posieux. «Il faudrait probablement 10 éoliennes ici, pour produire autant qu'une éolienne sur les crêtes du Jura.»

Le Glânois renvoie à la table technique de l'E-141: 18 km/h délivrent 8% de sa puissance, soit 250 kW – «c'est peu, pour une machine de 230 mètres». Dès 43 km/h, ce taux atteint 100%, soit 3000 kW. La moyenne des 30 dernières années à Payerne (à 10 m du sol)

était de 27 km/h, soit moins de 1200 kW de puissance.

**Les mâts** «Je sens bien que ce n'est pas venteux. Avec des mâts de mesure, on arrêterait de discuter», note le député Dominique Butty. Qu'importe les mâts, répond en substance Laurent Sciboz: «Aucune norme fédérale ou cantonale ne dit qu'une machine doit obligatoirement produire tant de GWh pour toucher la Rétribution à prix coûtant (RPC).» Et de suggérer qu'un autre mécanisme financier peut aussi jouer: «Nos caisses de retraite investissent dans l'énergie verte, ce qui revalorise encore cette énergie au travers du capital-actions de la société exploitante.»

La RPC n'est d'ailleurs pas épargnée: Charles Philloy voit un «miracle». Le développeur des 14 machines possibles au Mont-Gibloux, par ailleurs importées, recevrait 16,4 millions par an, à raison de 20 ct./kWh, calcule le président de Sauvez les forêts du Mont-Gibloux.

**Exode** Comme Corine Helfer, Laurent Sciboz constate que les sites éoliens du canton sont officiellement passés «des Pré-alpes inhabitées à la plaine». Un exode unique en Suisse, selon lui. «En 2009, dans le rapport final du concept d'énergie éolienne pour la Suisse, il n'y avait pas d'éolienne dans le canton, à cause d'incompatibilités: la proximité des maisons, l'accessibilité, les raccordements.»

Or les études présidant au plan directeur de 2020 retiennent un site comme La Sonnaz, avec un vent de 4,68 m/s. Pourquoi? Laurent Sciboz pointe du doigt «la grille d'évaluation» utilisée, qui com- pense la mauvaise note de vent

par le raccordement et l'accès (et d'autres critères). Il s'interroge: mettrait-on «un barrage sur la Glâne à Cottens, un barrage qui ne se remplit pas, mais qui est raccordé et accessible?»

Dans la salle, la députée Antoinette de Weck appuie. «Une erreur a été faite avec ce concept éolien: ne pas considérer le vent, mais chercher les communes les plus favorables ou les plus pauvres, en leur promettant 30 000 francs qu'elles ne verront jamais.» »